



Conseil de quartier

**MERCREDI
12 OCTOBRE
2016
À 20H**

Réunion publique
**PAYS BASQUE, BÉARN
& CÔTE VERMEILLE**

**COMPTE
RENDU**

**Salle C1
Maison
des Sports**

Mairie de L'UNION - 6bis av. des Pyrénées - 31240 L'UNION - ne pas jeter sur la voie publique



mairie-lunion.fr



[appli l'union connect](#)



fb.com/villedelunion

Compte rendu du Conseil de Quartier

du 12 octobre 2016

Côte vermeille, Pays Basque, Béarn.



Elus présents autour de Marc Péré : Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement, Laurent Roux, adjoint en charge des sports, Nathalie Simon Labric, conseillère déléguée à l'action sanitaire, Philippe Baumlin, adjoint en charge de la sécurité et des transports, Sylvie Pierot, adjointe en charge de la communication.



Marc Péré ouvre la rencontre en revenant sur le succès de la soirée Mars Curiosity, qui a réuni de nombreux Unionais à la Salle des Fêtes autour de scientifiques de renommée internationale. Il annonce la réunion publique sur le plan local de déplacement (PLD), réunion qui ouvre une réflexion approfondie sur les déplacements et les transports dans notre ville (voir Unionais n°223 et site de la Mairie, rubrique Urbanisme Travaux Environnement).

CIRCULATION

Les sens uniques :

La rue d'Ascain : le sens de circulation va être mis en conformité avec les souhaits des habitants (de la rue de Bidart vers la rue de Cambo).

Rue de Navarrenx : les automobilistes sont perdus dans cette rue à sens interdit.

Un panneau Impasse serait plus approprié puisque la rue de St Jean de Luz est en sens unique. Une proposition d'aménagement de cette rue faite par Toulouse Métropole va être présentée aux riverains le 08/11 à 18h30 en Mairie.

Rue d'Argelès, un sens unique est demandé depuis plus de 3 ans par des habitants, au regard de la dangerosité de cette rue, étroite et sinueuse. Le passage en sens unique d'une rue n'est pas toujours une bonne solution, dans la mesure où cela augmente la vitesse des véhicules qui y circulent. Une proposition d'aménagement de cette rue avec passage en zone 30 est à l'étude.

Le stationnement dans les rues :

Les aménagements du stationnement rue d'Ascain posent problème car les places vont être réduites. Les habitants qui ont un garage devraient y ranger leur voiture afin de dégager des places dans la rue. Les campings cars et « voitures ventouses » posent aussi problème. Certains habitants ont été verbalisés car cet été ils avaient mis leur véhicule à l'ombre sur des espaces verts ! la Police Municipale est chargée de faire respecter les règles de stationnement, comme le parking inapproprié sur les places réservées aux personnes handicapées. A l'angle de la rue de Tarbes et de l'avenue de Bayonne, trop de véhicules garés dans l'angle créent une zone de danger.

Vitesse

Les véhicules roulent trop vite entre le rond-point de Lidl et la résidence qui borde la Sausse. Il y a des normes nationales qui concernent les dos d'âne. Des comptages de vitesse pourront être réalisés afin de vérifier ce problème et de faire le cas échéant des propositions d'aménagement en vue de réduire la vitesse.

Carrefours

Le fléchage du carrefour avenue de Bayonne / route de Toulouse ne correspond pas au flot de circulation, il est à revoir. Une demande en ce sens sera adressée au Pôle Territorial
Le carrefour avenue Saint Jean de Luz/rue du pic d'Arbizon est dangereux : il va être réaménagé après concertation avec les habitants : un arbre va devoir être coupé afin de créer un plateau. Compte tenu de l'impact de ce projet sur cet arbre, une nouvelle solution, plus légère, est à l'étude

Le péage

L'absurdité de ce péage déclenche la colère des maires et des habitants des communes concernées. Une action médiatique a eu lieu le 19 octobre, qui sera nous l'espérons le début d'un rapport de force contre Vinci. (Voir Unionais de novembre).

Trottoirs

Les trottoirs de la rue de Tarbes sont signalés comme étant en très mauvais état .

INCIVILITÉS

Il faut encore rappeler que les poubelles et les déchets verts ne doivent pas rester dans la rue, mais être sorties la veille du jour de ramassage.

ENVIRONNEMENT

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Les jours de grand vent, il y a des perturbations d'Internet.
C'est le SDEHG (Syndicat départemental d'Electricité de la Haute Garonne) qui a la main sur les travaux d'enfouissement . Il convient parfois de renouveler les lignes plutôt que de les enfouir.
Rappel : fibre optique à L'Union fin 2017.

Réduction des consommations

La commune a entrepris des actions qui portent leurs fruits ; les factures baissent (voir L'Unionais de novembre) ; certains bâtiments communaux pourraient être dotés de panneaux photovoltaïques, et des actions de sociétés fabricantes d'énergie renouvelables pourraient être proposées aux habitants.



HABITAT

Le programme d'urbanisation de la zone de la Violette

Un diaporama de présentation des futures constructions est en ligne sur le site de la Mairie, rubrique Urbanisme - Travaux - Environnement > Travaux / Voirie / Circulation.

La Violette restera une zone mixte, consacrée à l'économie et à l'habitat. Après ce programme, il n'y en aura pas d'autre (dans le courant de ce mandat). Ces nouvelles constructions éviteront le doublement de la taxe SRU de la ville.

Maintien à domicile

15 domiciles unionais sont équipés de capteurs de présence. Ce système permet à la famille de veiller à distance sur un aîné seul chez lui. Un signal est envoyé en cas de mouvement inhabituel, ou en cas d'absence de mouvement. La ville de L'Union est pionnière dans ce domaine.

La piscine

Le projet de réaménagement est acté. Il s'agit de rechercher les subventions qui rendront cette réfection possible (communes voisines, Métropole, Région). Les travaux commenceront par les vestiaires, qui ne devraient pas entraîner de fermeture de l'établissement.

Les panneaux d'information -panneaux publicitaires

La forêt de panneaux qui borde le terrain vague à l'entrée sud de la ville fait l'objet d'une demande d'enlèvement de notre part. Mais nous sommes là sur le territoire de la commune de Toulouse.

Toulouse Métropole ouvre une réflexion sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Il s'agit de déterminer des règles communes concernant l'affichage publicitaire dans les villes. Notre contribution a consisté à demander un plus grand écartement réglementaire entre 2 panneaux publicitaires afin de mieux limiter leur nombre.

Les 15 panneaux d'information municipale dits « panneaux sucettes » ne sont pas concernés par ce règlement.

Dans le cadre d'un marché public, de nouveaux plans de ville vont être commandés.

Les élus restent à votre écoute et donneront à vos questions des réponses concertées et fiables. Pour tous signalement d'incident, ou pour un simple contact avec les services de la mairie, pensez aussi à utiliser l'application gratuite pour smartphone L'UNION CONNECT.



mairie-lunion.fr



[appli l'union connect](#)



fb.com/villedelunion

Mairie de L'Union
6bis av. des Pyrénées
31240 L'UNION
Tél. 05 62 89 22 89